

### LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an.

Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).



#### Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.

#### Attention aux chauffages d'appoint :

**Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu** : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.

**N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage** : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, surtout pendant la période de chauffage :

**aérez au moins 10 minutes par jour et veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.**

#### Les groupes électrogènes :

**N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent être impérativement placés à l'extérieur des bâtiments.**

